

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL DE GRANDE-VALLÉE TENUE LE 4 DÉCEMBRE 2023 À 18 h15 SOUS LA PRÉSIDENTE DE MONSIEUR LE MAIRE NOËL RICHARD

Sont présents les conseillers

Mesdames : Karine Fournier, Anne Minville et Nathalie Dorion

Messieurs : Nelson Fournier, Thierry Ratté et Bermans Minville

Tous membres dudit conseil et formant quorum.

Assiste également à la séance, madame Ghislaine Bouthillette, directrice générale et greffière-trésorière.

Il est certifié par la greffière-trésorière que l'avis de convocation et l'ordre du jour de la présente séance extraordinaire ont été signifiés à chaque membre du conseil dans les délais légaux, le tout conformément à la Loi.

1. Vérification du quorum et ouverture de la séance
2. Avis de motion, dépôt et présentation du règlement 2023-06 concernant la tarification des services d'eau
3. Embauche d'un opérateur temporaire pour les opérations de déneigement
4. Période de questions
5. Levée de la séance

1. VÉRIFICATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur Noël Richard, maire ayant constaté qu'il y a quorum, déclare la séance ouverte à 18 h et souhaite la bienvenue à tous.

**2. AVIS MOTION, DÉPÔT ET PRÉSENTATION DU RÈGLEMENT 2023-06 CONCERNANT LA TARIFICATION DES SERVICES D'EAU
Résolution no : 2023-0300**

Je, soussigné, Thierry Ratté, conseiller donne avis de motion qu'à une prochaine séance sera soumis, pour adoption, le règlement numéro 2023-06 concernant la tarification des services d'eau.

Un projet de règlement numéro 2023-06 est déposé et présenté.

**3. EMBAUCHE D'UN OPÉRATEUR TEMPORAIRE POUR LES OPÉRATIONS DE DÉNEIGEMENT
Résolution no : 2023-0301**

CONSIDÉRANT QUE l'opérateur du camion poubelle est en arrêt de travail;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Louis Boucher a été affecté à l'opération du camion à vidanges et qu'il ne sera pas disponible pour les opérations de déneigement ;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'avoir recours à de la main-d'œuvre temporaire pour répondre au besoin des opérations de déneigement ;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Jean-Claude Fournier se montre intéressé à occuper le poste d'opérateur de déneigeuse de façon temporaire, qu'il a été informé des conditions de travail et qu'il s'en juge satisfait ;

En conséquence, après discussion, il est proposé et résolu à l'unanimité des élus présents;

QUE monsieur Jean-Claude Fournier soit engagé comme opérateur temporaire pour les opérations de déneigement ;

QUE l'embauche de monsieur Fournier soit effective aux premières précipitations.

4. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucun citoyen n'assiste à la séance.

**5. LEVÉE DE LA SÉANCE
Résolution no : 2023-0302**

Tous les points à l'ordre du jour étant épuisés;

Il est proposé et résolu à l'unanimité des élus présents;

QUE le conseil de la municipalité de Grande-Vallée lève la séance extraordinaire à 19h15.

Noël Richard
Maire

Ghislaine Bouthillette
Directrice générale et greffière-
trésorière

Je, Noël Richard, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il convient au sens de l'article 142(2) du Code municipal.